

## **Entrée en vigueur de la réforme du régime des intermittents du spectacle**

La réforme du régime des intermittents du spectacle est entrée en vigueur le 1er janvier dernier. Ce nouveau mode d'indemnisation du chômage des professionnels du spectacle augmente la période de temps travaillée à 507 heures sur 11 mois puis 10 mois en 2005, afin de pouvoir bénéficier de huit mois de droit à indemnisation. Ces mesures ont pour but d'assainir les comptes de l'UNEDIC.